

Politiques d'usage concernant les sorties à l'extérieur pendant les périodes hivernales et estivales.



Deux à trois fois par semaine (et parfois plus), l'ouverture du CPE se fait à l'extérieur. Les critères suivants devront être respectés.

Cette politique de sortie à l'extérieur selon les températures se divise en deux parties : les sorties durant la période hivernale et les sorties durant les périodes estivales.

Période hivernale

Coccinelles, Lucioles (18 mois à 3 ans)

Zone	Températures	Temps de sortie maximum
Zone verte	Jusqu'à -9°C (Facteur vent inclus)	30 à 45 minutes
Zone jaune	-10°C à -23°C (Facteur vent inclus)	15 à 30 minutes
Zone rouge	-24°C et moins (Facteur vent inclus)	Demeurer à l'intérieur

Sauterelles, Papillons, Libellules et Abeilles (3 ans et plus)

Zone	Températures	Temps de sortie maximum
Zone verte	Jusqu'à -9°C (Facteur vent inclus)	45 minutes
Zone jaune	-10°C à -23°C (Facteur vent inclus)	15 à 30 minutes
Zone rouge	-24°C et moins (Facteur vent inclus)	Demeurer à l'intérieur

* Lors des journées douteuses, la température sera vérifiée régulièrement.

* **Le foulard est interdit, il est recommandé d'utiliser un cache-cou.**

Période estivale

Tous les groupes d'âge

Zone	Températures	Temps de sortie maximum
Zone verte	Jusqu'à 24°C à 26°C (Facteur humidité inclus)	Jusqu'à 2 heures
Zone jaune	27°C à 32°C (Facteur humidité inclus)	45 minutes
Zone rouge	33°C à 42°C (Facteur humidité inclus)	30 minutes
Zone rouge	43°C et plus	Demeurer à l'intérieur

L'article 100 du règlement sur les centres de la petite enfance indique que :
Le prestataire de service de garde doit s'assurer que les enfants à qui il fournit des services de garde sont sous constante surveillance et qu'une attention plus particulière leur est accordée lorsqu'il s'utilisent de l'équipement de jeu.

Très important, à ne pas oublier :

- × Le matin, le parent doit avoir appliqué de la crème solaire à l'enfant lorsqu'il arrive au Centre de la Petite Enfance.
- × Il est important de mettre de la crème solaire sur toutes les parties du corps de l'enfant exposées au soleil, idéalement 20 minutes avant la sortie à l'extérieur. Par la suite, il est recommandé de crémér les enfants aux deux heures et suite à la baignade.
- × Le chapeau est obligatoire car le cuir chevelu de l'enfant ne protège pas sa tête des rayons du soleil. Nous ne recommandons pas le port de la casquette.
- × Les enfants doivent s'hydrater régulièrement lors des sorties à l'extérieur.
- × Les éducatrices doivent s'assurer que les enfants boivent de l'eau et qu'ils fréquentent les endroits ombragés.

L'équipe du Centre de la Petite Enfance Manche de Pelle

Ce protocole a été inspiré celui bâti par le CPE Saint-Lambert et le CPE Aux Mille Jeux. L'ouvrage de référence utilisé est de *Minsterr of public Works and Gouvernement Service Canada 1998* ainsi que du *Child Care Watch, Iowa of Public Health*